

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2005021

Signataire : CD/SV

OBJET :Personnel Communal : Année 2006 : Attributions Vestimentaires.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 3 Novembre 1963, allouant au personnel, certains avantages vestimentaires,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient chaque année d'actualiser la liste des attributions vestimentaires mais aussi les montants des bons d'achat vestimentaire.

A L'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve le tableau des attributions vestimentaires tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Approuve le montant des bons d'achat vestimentaire attribués à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire.

60636 – 020 (708 – 60636 – 020).

Le Maire